

Rapport de gestion 2015

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire

Votre sécurité nous tient à cœur.

Bilan

Actif	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Placements		0.00	0.00
Créances auprès de la Bâloise Vie SA		35 286 618.96	44 692 920.21
Créances en faveur des caisses de prévoyance		34 006 071.13	43 475 327.80
Créances en faveur de la fondation collective		28 835.40	28 498.60
Avoirs sur compte courant auprès des employeurs		1 251 712.43	1 188 293.81
Autres créances	7.1	0.00	800.00
Placements directs et collectifs des caisses de prévoyance	6.3.4	199 861.52	194 324.26
Total de l'actif		35 486 480.48	44 887 244.47

Passif	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Dettes		2 354 632.71	5 532 608.96
Prestations de libre passage et rentes		2 354 632.71	5 532 608.96
Banques / Assurances		26 835.40	27 298.60
Autres dettes envers banques et assurances		26 835.40	27 298.60
Autres dettes		19 918 448.14	26 879 226.34
Soldes débiteurs sur compte courant auprès des employeurs		15 773 324.54	18 544 639.88
Autres dettes	7.2	4 145 123.60	8 334 586.46
Réserves de cotisations d'employeur	6.4	10 898 654.04	9 974 360.78
Fonds libres et réserves des caisses de prévoyance		2 285 910.19	2 471 749.79
Découvert des caisses de prévoyance		0.00	0.00
Fonds libres des caisses de prévoyance en début de période		2 471 749.79	2 754 100.29
Variations résultant de reprise et dissolution de caisses de prévoyance		56 104.45	-94 850.15
Excédents de produits des caisses de prévoyance		40 900.10	82 015.80
Excédents de charges des caisses de prévoyance		-282 844.15	-269 516.15
Capital de la fondation		2 000.00	2 000.00
Total du passif		35 486 480.48	44 887 244.47

Compte d'exploitation

Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	86 490 912.95	78 894 673.97
Cotisations des salariés	18 517 657.75	18 137 444.35
Cotisations d'employeur	37 782 721.85	36 858 000.35
Réduction des cotisations des tiers	-1 663 986.90	-1 241 104.25
Cotisations libérées de la prime et primes partielles	14 390.50	535 191.10
Primes uniques et rachats	28 940 447.15	22 441 443.40
Apports dans les réserves de cotisations d'employeur	2 899 682.60	2 163 699.02
Prestations d'entrée	11 437 322.15	22 759 517.40
Apports de libre passage	2 629 305.20	4 698 565.85
Remboursements de versements anticipés EPL	133 947.00	383 287.00
Remboursements de versements de divorce	258 888.50	25 000.00
Reprises d'assurés	7 950 825.15	17 355 202.85
Apports aux fonds libres en cas de reprise d'assurés	464 356.30	297 461.70
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	97 928 235.10	101 654 191.37
Prestations réglementaires	-34 003 105.05	-28 316 630.25
Rentes de vieillesse	-4 085 332.10	-3 693 305.60
Rentes d'enfant de pensionné	-82 318.95	-6 807.80
Rentes de survivants	-540 413.30	-603 365.85
Rentes d'orphelin	-10 768.40	-13 435.40
Rentes d'invalidité	-875 863.95	-933 617.10
Rentes d'enfant d'invalidité	-820.00	2 355.20
Libération du paiement des primes	-593 058.10	-587 734.20
Prestations en capital à la retraite	-25 668 766.90	-20 252 203.45
Prestations en capital au décès	-2 145 763.35	-2 228 516.05
Prestations de sortie	-62 603 104.15	-56 711 592.75
Prestations de libre passage en cas de sortie	-47 615 141.45	-45 483 614.25
Versements anticipés EPL	-834 507.80	-6 107 324.75
Prestations de libre passage en cas de divorce	-886 126.55	-1 949 317.75
Transferts à d'autres institutions de prévoyance	-12 522 461.10	-2 485 485.05
Transfert de fonds libres lors de départs d'assurés	-74 224.30	-134 188.55
Transfert d'excédents lors de départs d'assurés	-331 804.15	-244 235.10
Transfert de réserves de cotisations d'employeur lors de départs d'assurés	-338 838.80	-307 427.30
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	96 606 209.20	-85 028 223.00

	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-972 407.96	-568 656.79
Variation des fonds libres résultant des apports et des dépenses		-56 104.45	94 850.15
Dissolution / constitution de réserves de cotisations d'employeur		-916 303.51	-663 506.94
Produits de prestations d'assurance		100 287 115.95	89 843 084.40
Prestations d'assurance		95 861 341.95	84 342 372.05
Parts aux bénéfécies des assurances	7.3	4 425 774.00	5 500 712.35
Charges d'assurance		-100 884 215.20	-106 111 749.90
Primes d'épargne	7.4	-46 024 383.50	-45 048 394.00
Primes de risque	7.4	-8 161 441.30	-8 221 260.20
Primes de frais	7.4	-2 100 728.60	-2 233 086.10
Apports uniques aux assurances		-40 157 832.55	-44 989 457.40
Utilisation de la part aux bénéfécies d'assurance		-4 411 612.55	-5 591 656.70
Cotisations au fonds de garantie		-28 216.70	-27 895.50
Résultat net de l'activité d'assurance		-247 481.31	-211 353.92
Résultat net des placements		5 537.26	23 853.57
Produit des intérêts sur créances	6.3.2	592 725.35	644 978.53
Charges d'intérêts résultant d'obligations	6.3.3	-582 512.20	-589 103.13
Intérêts sur réserves de cotisations d'employeur	6.4	-7 989.75	-41 987.20
Intérêts sur fonds libres		-2 223.40	-13 888.20
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	6.3.4.2	6 936.29	25 194.40
Coûts des placements	6.3.4.3	-1 399.03	-1 340.83
Autres produits	7.5	17 217.45	19 684.05
Produits de prestations fournies		15 055.25	20 044.00
Produits divers		2 162.20	-359.95
Autres frais	7.6	348.35	536.25
Frais d'administration	7.6	-17 565.80	-20 220.30
Excédent de charges avant modification des fonds libres		-241 944.05	-187 500.35
Variation des fonds libres des caisses de prévoyance		241 944.05	187 500.35
Excédent de produits / charges		0.00	0.00

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire est une fondation au sens des art. 80 ss CC. La fondation a pour but la prévoyance professionnelle des salariés des entreprises et institutions qui lui sont affiliées contractuellement et, dans la mesure où la législation le permet, également des indépendants ainsi que de leurs proches parents et survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP, fonds de garantie, règlements

Création	Par fusion au 01.01.1995 des fondations collectives régionales, qui avaient été fondées par La Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondatrice), dès 1958.
Statuts de la fondation collective (dernière adaptation)	Au 26.10.2015
Règlement d'organisation (dernière adaptation)	Au 31.12.1994 (dernière adaptation au 01.01.2016)
Règlement de prévoyance	La fondation collective propose des plans de prévoyance standardisés. À ceux-ci s'appliquent les règlements de prévoyance respectifs et les règlements de caisse afférents.
Règlement de liquidation partielle et totale (dernière adaptation)	Au 31.12.2009
Règlement des coûts pour charges et prestations de service extraordinaires	Au 01.01.2012 (dernière adaptation au 01.01.2016)
Enregistrement	Numéro d'enregistrement LPP: NBS-3097
Fonds de garantie LPP	oui

1.3 Conseil de fondation (organe suprême) / droit de signature

Conseil de fondation	Fonction
Patric Olivier Zbinden, Bâle	Président
Felix Schmidt, Kirchzarten (D)	Vice-président
Peter Flury, Laufon	Membre
Felix Schwan, Zurich	Membre
Droit de signature	Tous les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux.

1.4 Gestion / Adresse

La gestion est assurée par la Bâloise Vie SA.

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire
Aeschengraben 21, case postale, CH-4002 Bâle, téléphone +41 (0) 58 285 85 85, fax +41 (0) 58 285 70 70
www.baloise.ch, CPP 40-171-0

1.5 Secrétaire du conseil de fondation

Walter Steiner, Berne	jusqu'au 29.02.2016
Felix Schmidt, Kirchzarten (D)	à partir du 01.03.2016

1.6 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

		Durée du mandat
Expert en prévoyance professionnelle	Roland Tschudin, Bubendorf Tellco Prévoyance SA	jusqu'au 31.12.2015
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle Responsable de mandat: Matthias Sutter	jusqu'au 31.12.2015
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB)	

1.7 Contrats affiliés

	31.12.2015	31.12.2014
Nombre de caisses de prévoyance affiliées	1 301	1 263

Le nombre de caisses de prévoyance affiliées ne correspond pas au nombre d'employeurs affiliés. Un employeur peut avoir plusieurs caisses de prévoyance.

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2015	2014
Assurés actifs au 01.01.	4 613	4 440
→ Hommes	3 771	3 617
→ Femmes	842	823
Assurés actifs au 31.12.	4 618	4 613
→ Hommes	3 802	3 771
→ Femmes	816	842
Modifications assurés actifs		
+ Entrée	794	741
→ Hommes	602	597
→ Femmes	192	144
- Sortie	789	568
→ Hommes	571	443
→ Femmes	218	125
Dont départ	688	537
→ Hommes	488	418
→ Femmes	200	119
Dont retraite	81	11
→ Hommes	70	10
→ Femmes	11	1
Dont décès	2	2
→ Hommes	2	2
→ Femmes	0	0
Dont transfert rentiers AI	18	18
→ Hommes	11	13
→ Femmes	7	5

Les personnes partiellement invalides sont comptabilisées comme bénéficiaires de rente.

2.2 Bénéficiaires de rente

	2015	2014
Rentes de vieillesse au 01.01.	209	207
→ Hommes	140	135
→ Femmes	69	72
Rentes de vieillesse au 31.12.	212	209
→ Hommes	143	140
→ Femmes	69	69
Modifications rentes de vieillesse		
+ Entrée	81	11
→ Hommes	70	10
→ Femmes	11	1
- Sortie	78	9
→ Hommes	67	5
→ Femmes	11	4
Rentes d'enfant de pensionné au 01.01.	7	7
+ Entrée	1	0
- Sortie	3	0
Rentes d'enfant de pensionné au 31.12.	5	7
Rentes d'invalidité au 01.01.	108	125
→ Hommes	87	106
→ Femmes	21	19
Rentes d'invalidité au 31.12.	111	108
→ Hommes	85	87
→ Femmes	26	21
Modifications rentes d'invalidité		
+ Entrée	18	18
→ Hommes	11	13
→ Femmes	7	5
- Sortie	15	35
→ Hommes	13	32
→ Femmes	2	3

	2015	2014
Rentes d'enfant d'invalidé au 01.01.	1	1
+ Entrée	0	0
- Sortie	0	0
Rentes d'enfant d'invalidé au 31.12.	1	1
Rentes de conjoint/partenaire au 01.01.	49	52
→ Hommes	3	4
→ Femmes	46	48
Rentes de conjoint/partenaire au 31.12.	35	49
→ Hommes	0	3
→ Femmes	35	46
Modifications rentes de conjoint/partenaire		
+ Entrée	1	4
→ Hommes	0	0
→ Femmes	1	4
- Sortie	15	7
→ Hommes	3	1
→ Femmes	12	6
Rentes temporaires de survie au 01.01.	2	4
→ Hommes	0	0
→ Femmes	2	4
Rentes temporaires de survie au 31.12.	2	2
→ Hommes	0	0
→ Femmes	2	2
Modifications rentes temporaires de survie		
+ Entrée	1	0
→ Hommes	0	0
→ Femmes	1	0
- Sortie	1	2
→ Hommes	0	0
→ Femmes	1	2
Rentes d'orphelin au 01.01.	7	6
+ Entrée	0	1
- Sortie	1	0
Rentes d'orphelin au 31.12.	6	7
Total (nombre)	372	383

3 Nature de l'application du but

3.1 Plans de prévoyance

La Bâloise Vie SA propose à la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire une large gamme de produits visant à couvrir les risques vieillesse, décès et invalidité. La fondation collective est réassurée de manière congruente auprès de la Bâloise Vie SA (solutions d'assurance complète).

La ligne complémentaire regroupe des solutions de prévoyance individualisées pour compléter une prévoyance de base obligatoire ou enveloppante. Sont généralement assurées les tranches de salaire non couvertes dans la prévoyance de base. Il est possible de choisir entre les plans de capitaux et de rentes. Les paramètres du plan peuvent être sélectionnés dans le cadre de marges prédéfinies. Le plan de prévoyance peut être étendu de manière modulaire avec des prestations supplémentaires assurables en cas de décès.

3.2 Financement, méthode de financement

La caisse de prévoyance détermine elle-même le financement dans le cadre du plan de prévoyance. Elle fixe l'étendue et le montant du financement dans le règlement.

En cas de dissolution du contrat, les rentes restent en principe à la Bâloise Vie SA. Les rentes d'invalidité peuvent être transférées avec les actifs à la nouvelle institution de prévoyance s'il existe un accord à ce sujet.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Des prestations sont versées selon la fortune à disposition de la caisse de prévoyance.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés comme l'année précédente selon les normes de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements directs et collectifs: la partie de la fortune non placée auprès de la Bâloise Vie SA de certaines caisses de prévoyance est évaluée à la date de clôture du bilan selon la valeur de marché. Cette partie de la fortune est investie auprès de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance.

Les créances auprès de la Bâloise Vie SA, les autres créances et les avoirs sur compte courant auprès de l'employeur (cotisations de l'employeur et intérêts du compte courant impayés) sont comptabilisés à leur valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les mêmes principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes que l'année précédente sont applicables.

5 Couverture des risques / taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Tous les risques sont réassurés par des contrats d'assurance collective conclus auprès de la Bâloise Vie SA.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

5.2.1 Réserve mathématique / total des avoirs de vieillesse

	2015 CHF	2014 CHF
Réserve mathématique des actifs au 01.01.	573 598 869.00	550 187 830.00
→ dont avoir de vieillesse surobligatoire	573 598 869.00	550 187 830.00
Réserve mathématique des actifs au 31.12.	583 705 251.00	573 598 869.00
→ dont avoir de vieillesse surobligatoire	583 705 251.00	573 598 869.00
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente au 01.01.	58 094 095.00	59 279 955.00
→ dont réserve mathématique des rentes de vieillesse	43 385 973.00	42 424 307.00
→ dont réserve mathématique des rentes pour cause de décès	6 472 970.00	6 532 853.00
→ dont réserve mathématique des rentes d'invalidité	8 235 152.00	10 322 795.00
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente au 31.12.	56 928 544.00	58 094 095.00
→ dont réserve mathématique des rentes de vieillesse	42 600 160.00	43 385 973.00
→ dont réserve mathématique des rentes pour cause de décès	5 480 598.00	6 472 970.00
→ dont réserve mathématique des rentes d'invalidité	8 847 786.00	8 235 152.00
Total réserve mathématique au 31.12.	640 633 795.00	631 692 964.00
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse surobligatoires	1.50%	1.50%

5.3 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Dans un rapport daté du 8 février 2016, l'expert en caisses de pension confirme que la fondation collective offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements, que les dispositions actuarielles réglementaires correspondent aux prescriptions légales et qu'aucune caisse de prévoyance n'est à découvert.

5.4 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le taux de couverture des caisses de prévoyance s'élève au moins à 100 % en raison de la solution d'assurance complète.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Gestion de fortune:

La fortune des caisses de prévoyance est gérée par l'Asset Management de la Bâloise Holding, sur mandat de la Bâloise Vie SA, conformément aux prescriptions fédérales en matière de placements et de cessions.

Rétrocessions:

Étant donné que, dans le cadre du contrat d'assurance collective, les placements de fonds sont intégralement transférés à la Bâloise Vie SA, il n'y a pas de rétrocessions.

6.2 Informations provenant du compte d'exploitation de la Bâloise Vie SA pour la vie collective Suisse

Les informations suivantes sont établies sur la base des données provenant de la Bâloise Vie SA, et ne font pas l'objet d'un examen par l'organe de contrôle de la fondation.

6.2.1 Principes d'établissement des comptes réglementaires

La clôture statutaire des comptes de la Bâloise Vie SA est établie conformément aux dispositions légales de présentation des comptes en Suisse. Elle englobe l'ensemble des affaires vie ainsi que des affaires de caisses de pension en Suisse et de la direction pour l'Allemagne. La clôture statutaire sert de référence au respect des prescriptions de l'organe de surveillance, à la participation aux excédents des clients et au versement de dividendes à la Bâloise Holding. Elle diffère ainsi tant en matière de présentation des comptes que du volume des affaires des résultats qui ont été publiés le 22 mars 2016 selon les normes IFRS par Baloise Group.

Ci-après, l'ensemble des résultats vie collective Suisse:

	2015 en millions de francs	2014 en millions de francs
Résultat du processus d'épargne	73	202
Résultat du processus de risque	85	106
Résultat du processus de frais	-12	-3
Variation des provisions techniques	-75	-164
Attribution au fonds d'excédents	-20	-70
Résultat du compte d'exploitation	51	71

6.2.2 Participation aux excédents provenant des contrats d'assurance

La loi stipule qu'au minimum 90 % des produits bruts sont dévolus aux personnes assurées et 10 % au maximum aux actionnaires. Avec l'attribution de 95,1 % (93,1 % l'année précédente) aux personnes assurées, cette disposition est respectée.

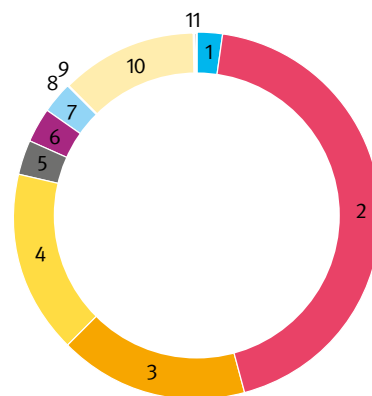
	en %	2015 en millions de CHF	en %	2014 en millions de CHF
Résultat brut des affaires soumises à la quote-part minimale	100 %	578	100 %	659
Prestations en faveur des preneurs d'assurance, affaires soumises à la quote-part minimale	95,1 %	550	93,1 %	614

La participation aux excédents des différentes caisses de prévoyance est réglée par contrat.

6.2.3 Présentation des placements par catégorie

Le portefeuille de placement des capitaux provenant de la prévoyance professionnelle auprès de la Bâloise Vie SA:

	in %	in Mio. CHF
1. Liquidités et dépôts à terme	2,42	441.6
2. Titres à revenu fixe en francs suisses	43,44	7 924.5
3. Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	16,65	3 037.5
4. Hypothèques et autres créances nominales	16,26	2 966.5
5. Actions suisses et étrangères	3,00	546.6
6. Parts de fonds de placement	2,96	540.8
7. Private Equity et Hedge Funds	2,85	519.0
8. Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés	0,15	27.6
9. Placements dans des titres de participation et des entreprises liées	0,00	0.0
10. Immeubles	12,05	2 197.9
11. Autres placements de capitaux	0,22	40.7
Total des placements de capitaux	100,00	18 242.7



Les placements de capitaux à la fin de 2015 s'élevaient en valeur comptable à un total de 18 243 millions de francs.

6.3 Explications du résultat net des placements

6.3.1 Taux d'intérêt fixés par la Bâloise Vie SA

	au 31.12.2015 en %	au 31.12.2014 en %
Compte courant (intérêt débiteur)	4,000	4,000
Compte courant (intérêt créditeur)	0,000	0,250
Fonds libres et réserves de cotisations d'employeur	0,000	0,500

6.3.2 Produit des intérêts sur créances

	2015 CHF	2014 CHF
Intérêts sur compte courant employeur	402 347.70	392 712.35
Intérêts de la Bâloise Vie SA	190 377.65	252 266.18
Total du produit des intérêts sur créances	592 725.35	644 978.53

6.3.3 Charges d'intérêts résultant d'obligations

	2015 CHF	2014 CHF
Intérêts sur compte courant employeur	-13 404.30	-20 404.15
Intérêts sur les comptes d'exécution	-569 107.90	-568 698.98
Total charges d'intérêts résultant d'obligations	-582 512.20	-589 103.13

6.3.4 Placements directs des caisses de prévoyance

À la fin de l'année, une caisse de prévoyance détenait des placements directs de fonds libres et de réserves d'un montant de 199 862 CHF.

6.3.4.1 Relevé des placements

	31.12.2015 CHF
Fondation de placement de la Bâloise Actions Suisse Quality & Dividend	199 861.53

6.3.4.2 Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance

	2015 CHF	2014 CHF
Bénéfices sur cours non réalisés sur les titres	6 936.29	25 194.40
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	6 936.29	25 194.40

6.3.4.3 Frais de gestion de la fortune indiqués / investissements directs des caisses de prévoyance

	2015 CHF	2014 CHF
Total de tous les indicateurs de frais pour les placements collectifs	-1 399.03	-1 340.83
Total des frais de gestion de la fortune	-1 399.03	-1 340.83
En % des placements transparents en matière de frais (2015: 199 862 CHF)	0.70%	0.69%

Au sein de ces placements directs, la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire ne dispose d'aucun placement non transparent. Le taux de transparence en matière de frais atteint ainsi 100 %.

6.4 Explications relatives aux réserves de cotisations d'employeur

	2015 CHF	2014 CHF
Solde des réserves de cotisations d'employeur au 01.01.	9 974 360.78	9 268 866.64
Apports directs des employeurs	2 520 808.80	1 888 369.00
Apports résultant des reprises de contrats	378 873.80	275 330.02
Résultat net des réserves de cotisations d'employeur	13 527.01	65 840.77
Dissolution de réserves pour payer des cotisations / résiliations de contrats	-1 988 916.35	-1 524 045.65
Solde des réserves de cotisations d'employeur au 31.12	10 898 654.04	9 974 360.78

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres créances

Il s'agit principalement des remboursements des frais de versement anticipé EPL vis-à-vis des assurés.

7.2 Autres dettes

Des cotisations versées, mais pas encore imputées, en cas de reprises de caisses de prévoyance ou en cas de primes uniques et de rachats; ainsi que des cotisations en cours à cause des indications incomplètes en cas de versements et de paiements.

7.3 Parts aux bénéficiaires

	2015 CHF	2014 CHF
Excédents immédiats pour le financement des cotisations	13 896.60	24 157.30
Apports uniques pour augmenter les avoirs de vieillesse	4 373 200.70	5 408 427.45
Accumulation des fonds libres	38 676.70	68 127.60
Total parts aux bénéficiaires	4 425 774.00	5 500 712.35

Toutes les parts aux bénéficiaires sont transmises à la caisse de prévoyance et, sans décision contraire de la part des comités de caisse, elles sont utilisées pour augmenter les avoirs de vieillesse.

7.4 Primes d'assurance

	2015 CHF	2014 CHF
Primes d'épargne	-46 024 383.50	-45 048 394.00
Primes de risque décès et invalidité	-8 161 441.30	-8 221 260.20
Primes de frais	-2 100 728.60	-2 233 086.10
Total primes d'assurance	56 286 553.40	-55 502 740.30

Les primes de frais sont des primes facturées par la Bâloise Vie SA. Celles-ci sont mises en rapport avec les coûts effectifs dans le cadre de toutes les activités d'assurance vie collective de la Bâloise Vie SA (cf. 6.2).

7.5 Autres produits

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement (sommations)	14 055.25	15 214.00
Frais pour versements anticipés EPL	1 000.00	4 830.00
Subsides de la Bâloise Vie SA destinés à couvrir des pertes	2 162.20	-359.95
Total autres produits	17 217.45	19 684.05

7.6 Frais d'administration / autres frais	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement (sommations)	-16 565.80	-15 390.30
Frais pour versements anticipés EPL	-1 000.00	-4 830.00
Total frais d'administration	-17 565.80	-20 220.30
Coûts résultant de prétentions récursoires	348.35	536.25
Total autres frais	348.35	536.25

Les frais d'administration indiqués dans le compte d'exploitation concernent les coûts supplémentaires par rapport à la liquidation (partielle) de certaines caisses de prévoyance, les frais pour le versement anticipé EPL ainsi que les frais de sommation et d'encaissement.

La Bâloise Vie SA traite l'ensemble des coûts générés par l'application de la prévoyance professionnelle dans le cadre du contrat collectif conclu avec la Bâloise Vie SA au sein de ses activités d'assurance vie collective. Pour les prestataires externes, les factures suivantes ont été réglées par la Bâloise Vie SA dans le cadre du contrat collectif:

	CHF
Organe de révision	6 739.20
Expert en caisses de pension	2 322.00
Autorité cantonale de surveillance et Commission de haute surveillance	11 121.00
Assurance responsabilité civile patrimoniale	7 059.20
Prévoyance professionnelle suisse	745.20
Total	27 986.60

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Dans sa décision du 21 avril 2016, la BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB) a pris connaissance du rapport 2014 accompagné de remarques.

Au 01.01.2017, l'organe suprême de la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire sera composé paritairement. Les bases légales déterminantes (règlements) ont été adaptées en conséquence en 2015 pour 2016. Les élections du conseil de fondation seront effectuées au cours de l'année 2016.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Renonciation à l'utilisation par l'employeur des réserves de cotisations d'employeur

Il n'existe aucune réserve de cotisations d'employeur assortie d'une renonciation à l'utilisation.

9.2 Liquidation partielle

Les caisses de prévoyance inactives sont liquidées en permanence. Les fonds libres éventuels sont distribués. Un règlement général est entré en vigueur au 31.12.2007.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler après la date du bilan.

10.1 Arriérés de cotisations au 31.12.2015 (état 31.03.2016)

	2015 CHF/nombre	2014 CHF/nombre
Arriérés en procédure de rappel	6 693.40	53 330.95
Employeurs concernés en procédure de rappel	1	5
Arriérés en poursuites	0	0.00
Employeurs concernés par les procédures de poursuite	0	0
Arriérés dans les procédures concordataires ou de liquidation	254 604.45	105 880.55
Employeurs concernés par la procédure concordataire ou de liquidation	7	4
Arriérés avant couverture par le fonds de garantie	88 377.70	100 043.80
Employeurs concernés avant couverture par le fonds de garantie	1	2
Total des arriérés de cotisations	349 675.55	259 255.30
Total des employeurs concernés	9	11

Accepté par le conseil de fondation lors de sa séance du 31 mai 2016:

Patric Olivier Zbinden
Président

Felix Schmidt
Vice-président

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.ch

**Bâloise-Fondation collective pour la
prévoyance professionnelle extraobligatoire
c/o Bâloise Vie SA
Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Basel**

**Tél. +41 58 285 85 85
Fax +41 58 285 90 73
serviceclientele@baloise.ch**